

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 mars 2026



L'an deux mille vingt-six le 09 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie AILLET, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 04/03/2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 9

Nombres de conseillers présents ou représenté(s) :

Nombre de conseillers votants :

Présents : Jean-Marie Aillet, Yves Marlas, Guy Bertazzo, Aurélie Salgues, Philippe Lafabrie,

Pouvoir(s) : Vincent Lahens donne pouvoir à Aurélie Salgues, Nicolas Ganil donne pouvoir à Yves Marlas

Absent(s) : Mathieu Thiberville, Laurence Amigues

Aurélie Salgues a été nommée **secrétaire de séance**.

Objet : suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

VU le code général de la fonction publique,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter du 01/04/2026 de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de la collectivité, actuellement fixé à 22 h pour le ou le motif suivant :

- Réorganisation interne.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU la saisine du comité social territorial en date du 11 février 2026

DECIDE

à l'unanimité

1° : d'adopter les propositions du Maire ou du Président.

2° : de charger le Maire ou le Président de l'application des décisions prises

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire

**Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire**

Le Maire
Jean-Marie AILLET

